

Mission d'assistance technique en matière de gestion des finances publiques

Du lundi 13 au Vendredi 24 novembre 2017 s'est déroulée à Brazzaville en République du Congo, une mission conduite par Mme Agnès Turenne et Mr Abdoulaye Touré, tous deux conseillers en gestion des finances publiques du bureau d'AFRITAC Centre. La mission s'inscrit dans le cadre du programme d'activités d'AFRITAC Centre adopté par le comité d'orientation à Kinshasa le 28 Mars 2017.



Les objectifs de la mission sont les suivants :

- Evaluer l'état de mise en œuvre des recommandations des missions antérieures sur le budget programme et les perspectives ;
- Analyser la documentation budgétaire existante sur la base des dispositions de la loi organique et des directives de la CEMAC ;
- Concevoir un plan d'action pour la préparation des annexes obligatoires et de reporting infra annuels ;
- Appuyer la DGCTP dans le renforcement du suivi de la trésorerie, et en particulier des paiements et des instances de paiement.

Le point focal de la mission était M. Henri Loundou, Directeur Général de la Comptabilité Publique et du Trésor, désigné une année auparavant pour coordonner les activités de réformes des finances publiques. La mission s'est entretenue avec l'ensemble des responsables des principaux services d'assiette et de recouvrement, les services du trésor et de la comptabilité publique et les services financiers centraux et sectoriels du budget.

Des échanges avec les différents responsables, il ressort que la documentation budgétaire et comptable reste insuffisante au regard des dispositions contenues dans les textes en vigueur. Les principales conclusions de la mission ont été largement partagées avec l'ensemble des acteurs ainsi que le chronogramme de mise en œuvre des actions.

La mission a organisé un atelier d'une matinée pour présenter aux différents acteurs, la documentation budgétaire et comptable constituée par toutes les annexes obligatoires et facultatives aux différentes phases du cycle budgétaro-comptable et leur utilité dans la gouvernance économique et financière.





De nombreuses mesures ont été identifiées dont la mise en œuvre doit intervenir sans délai, car retenues comme telles par les directives de la CEMAC et la nouvelle loi organique. Aucune politique budgétaire ne peut être appréhendée sans lesdits documents. Il s'agit, entre autres, du rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de l'Etat, du plan de trésorerie, de la balance mensuelle des comptes et du tableau des opérations financières de l'Etat en prévision et en exécution.

La mission a pris fin le vendredi 24 novembre 2017 par la restitution des principales conclusions et la présentation des recommandations sous la forme d'un plan d'action aux représentants des différentes administrations et au cabinet du Ministre des Finances et du Budget.